

Un peu de nostalgie et beaucoup d'espoir !

par Jean-Claude Dufresne



Une bannière colorée clame : «La solidarité, des valeurs pour la nourrir, des outils pour qu'elle s'exprime» ! Près de 300 délégués scandent en chœur «So - So - So - Solidarité» ! C'était le coup d'envoi du dernier Colloque annuel de la CSD, tenu à Sherbrooke les 19 et 20 novembre dernier. Un rassemblement qui aura permis des échanges passionnés aux tables de discussion. Débats nourris par les exposés de femmes et d'hommes de coeur, engagés, militants.

La solidarité a de nouveaux visages

Le monde du travail vit des changements aussi importants que rapides. L'emploi a revêtu de multiples visages. L'emploi salarié, permanent à temps complet, a cédé le pas aux emplois à statut précaire, au travail autonome. Les PME prennent d'assaut l'espace occupé par la grande entreprise. Commerces et entreprises de services dament le pion aux entreprises manufacturières. Ces changements structurels se déploient dans un contexte économique et politique où profits et bénéfices des actionnaires semblent primer sur l'humain et le bien commun.

Dans cet univers, la solidarité semble parfois émoussée. On dépeint avec nostalgie les grandes manifestations des années '70. On ne peut oublier les récents déboires du front commun face à l'État québécois. Pourtant, de nouveaux foyers de résistance éclatent. Les besoins, voire le ras-le-bol, s'expriment toujours, mais



Thérèse Boisvert-Cliche



Roland Shink



Michel Fournier

autrement. Des regroupements que l'on aurait cru impossibles s'animent, s'expriment, progressent.

Thérèse Boisvert-Cliche, travaille dans un CLSC. Elle est présidente des secteurs réunis Affaires sociales et dirigeante de son syndicat depuis plusieurs années déjà. Elle connaît bien le réseau de la santé et services sociaux. Elle était de la dernière ronde de négociation avec le gouvernement. «C'est avec nos membres que nous avons élaboré notre plan d'action. Ils ont participé avec enthousiasme à sa réalisation. Nous manifestions devant les établissements pendant les périodes de repas. Notre campagne de sensibilisation «Le manège a assez duré» a trouvé écho dans de

Et bien, on a prouvé le contraire. Avec l'appui de la CSD, on s'est fait voir, mais plus important encore, on s'est fait entendre. Aujourd'hui, les gens connaissent les conditions de vie exécrables des camionneurs-proprétaires. Enfin, le gouvernement nous écoute.»

La CSD-Construction s'est bâtie une solide réputation auprès des divers intervenants de l'industrie. On l'a d'ailleurs invitée à faire partie de la coalition syndicale devant négocier les quatre conventions de ce secteur d'activité. Son président, **Michel Fournier**, a décrit avec fierté les résultats obtenus. «Non seulement avons nous réussi à améliorer les conventions déjà en vigueur dans trois des secteurs de l'industrie, mais plus important encore, nous aurons contribué de manière très significative à la conclusion de la première convention établissant les conditions de travail des travailleurs du secteur résidentiel.»

Suite à la page 6





Ginette Provençal



Réjean Rhéaume



Sylvain de Repentigny



Rodrigue Chartier

Des outils pour l'action

Une vie syndicale plus dynamique grâce à de nouveaux modes de communication. Une banque de congés et des mécanismes de choix de vacances permettant de mieux concilier responsabilités familiales et professionnelles. Un projet syndical de négociation rejoignant encore mieux les attentes des membres. Voilà quelques-uns des résultats dont ont témoigné

Réjean Rhéaume, de la région de Québec, **Ginette Provençal**, de l'Estrie et **Sylvain de Repentigny**, de Montréal. En recourant aux systèmes d'information conçus à ce jour par la CSD, ils ont mis l'innovation au service de leurs membres et en ont cueilli les fruits.

Lors de son Congrès de juin 1997, la CSD s'était dotée d'un plan d'action internationale.

Avec toute la flamme qu'on lui connaît, **Rodrigue Chartier**, président du Syndicat national de l'amiante, a exprimé toute l'importance que l'on doit accorder à cet aspect de l'action syndicale. «Plusieurs membres influents de la communauté internationale ont amorcé une véritable campagne de bannissement de l'amiante. À l'occasion des délégations auxquelles nous avons participé en Belgique ainsi qu'en Amérique latine, nous avons pu faire valoir à nos collègues syndicaux des autres pays qu'un usage sécuritaire de l'amiante est possible. Nos actions nous ont ainsi permis de lutter contre ce vent de panique mettant en péril les emplois directs et indirects liés à notre industrie.»

Lors des ateliers, les travaux des délégués auront également permis d'identifier de nouvelles pistes d'action, de nouveaux outils à concevoir. Formation syndicale, accueil des nouveaux membres, systèmes d'information portant sur la santé et la sécurité du travail, la santé mentale, autant de domaines où la CSD sera appelée, une fois de plus, à innover pour encore mieux répondre aux besoins de ses membres. ☀

Négociation dans le réseau de la santé et des services sociaux

«Le manège avait assez duré»

par Thérèse Boisvert-Cliche, présidente-Secteurs réunis Affaires sociales



Les Secteurs réunis Affaires sociales de la CSD ont finalement convenu d'une nouvelle convention collective avec le gouvernement du Québec qui sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2002.

Il aura fallu que s'écoule une période de 18 mois après le dépôt des demandes syndicales (juin 1998), en passant par les élections, le débat sur la décentralisation de la négociation, la médiation, le dépôt des listes de services essentiels, la mobilisation, les moyens de pression de l'été et de l'automne 1999, avant que le gouvernement ne démontre une réelle volonté de négocier afin d'en venir à une entente.

De façon globale, le SAS-CSD est relativement satisfait du résultat de la négociation 98-99. Le défi de cette négociation était de taille. D'abord, l'obsession du déficit zéro avait provoqué des compressions sans précédent, sans oublier les effets néfastes sur les services à la population et sur le personnel, découlant de la réforme, du virage

ambulatoire et des départs massifs à la retraite. Ajoutant à cela, les gels et les diminutions de salaires des dernières années, les travailleurs du réseau en avaient gros sur le cœur. Leurs attentes étaient donc proportionnelles à ce qu'ils avaient subi.

Au cœur de la négociation, on note : l'organisation du travail, la surcharge de travail, la privatisation et la sous-traitance, la précarité, la santé et sécurité au travail, la conciliation travail-famille. Il fallait ainsi viser l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs du réseau, ainsi que l'amélioration des conditions salariales, et ce, en restant particulièrement soucieux d'améliorer les services auxquels la population a droit.

Plusieurs bonifications sont apportées à la convention collective sur le plan normatif. De plus, les recours concernant la surcharge de travail ne seront plus conditionnels à une abolition de poste. Donc, une procédure de contestation et d'arbitrage est maintenant prévue. C'est le comité d'adaptation du milieu de travail (CAMT) qui aura le mandat de réagir auprès de l'employeur dans de tels cas. Aussi, le CAMT se voit reconnaître un caractère obligatoire, ainsi

qu'un mandat élargi pour répertorier et analyser tous problèmes relatifs à l'organisation du travail.

Afin de contrer la tendance patronale à la privatisation, tout contrat d'entreprise (contrat à forfait) devra dorénavant être remis au syndicat qui pourra proposer une alternative avant que l'employeur n'octroie ou ne renouvelle un contrat à forfait.

En reconnaissance de l'apport des personnes salariées à temps partiel et temporaires dans le réseau, des bonifications ont été apportées au fonctionnement de la liste de disponibilité. De plus, une nouvelle méthode de calcul de l'ancienneté et la majoration des avantages sociaux viennent assurer la parité avec les personnes salariées régulières à temps complet.

Au niveau du régime de retraite, certaines bonifications ont été apportées, telles que : des nouveaux critères d'admissibilité (35 ans de service; 60 ans d'âge), une nouvelle formule d'indexation de la rente et la diminution du taux de cotisation de 7,95 % à 5,35 % à compter du 1^{er} janvier 2000.

L'entente salariale prévoit 9 % sur 4 ans, soit 1,5 % au 1^{er} janvier 1999 et 2,5 % pour les trois (3) années

Le comité de négociation du SAS-CSD dans l'ordre habituel : Jean-François Bérubé, Ginette Côté, Yves Richer, Thérèse Boisvert-Cliche et Lyne Duquette.

suivantes, la majoration des primes en conséquence, de même que l'uniformisation de la prime de nuit (11 %, 12 % ou 14 % selon l'ancienneté).

Plusieurs lettres d'entente et d'intention sont intégrées à la convention, soit :

- le plafonnement maximal de 63 infirmières-auxiliaires en sécurité d'emploi ;
- la participation de la CSD sur un comité chargé de la révision des libellés de titres d'emploi ;
- un mécanisme obligeant les parties à la conversion des heures travaillées par la liste de disponibilité en postes réguliers afin de réduire la précarité d'emploi ;
- la reconnaissance de principe et l'engagement des parties à considérer la conciliation travail-famille dans l'organisation du travail ;
- la participation de la CSD aux travaux sur la relativité et l'équité salariales.

Le résultat de cette négociation est attribuable à la mobilisation des travailleurs qui n'ont pas hésité à crier haut et fort que «LE MANÈGE AVAIT ASSEZ DURÉ!» ☀